



Information au vu de l'appel a propositions de projets : SAT/CFP1-3/2005

Le Trust Afrique Australe

Dans un premier temps, le SAT ne passera en revue que les concepts de projets de 6 pages maximum. Les propositions de plus de six pages ne peuvent être acceptées. Merci de consulter ce document d'information en détail afin de vous assurer que votre demande de financement comporte toutes les informations et formats requis.

1. A propos du Trust Afrique Australe

Toutes les informations nécessaires sur la création du SAT et ses objectifs sont disponibles sur le Web. L'existence et les fondements du SAT peuvent toutefois se résumer ainsi :

« On observe en Afrique australe une volonté politique très forte de la part des gouvernements et des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union Africaine, le NEPAD et la SADC, de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'achèvement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, relever le défi de la pauvreté constitue la clé de la consolidation de la démocratie dans la région.

La plupart de ces gouvernements sont ainsi engagés dans le développement et la mise en oeuvre de documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté. Au coeur de cet ordre du jour de la réduction de la pauvreté, se trouvent des politiques qui encouragent la croissance, la bonne gouvernance, et la justice économique et sociale. Ces politiques se heurtent en général au fait qu'elles seraient plus efficaces si elles étaient intégrées au niveau régional et si elles permettaient une plus large participation de la société civile et du secteur privé sur les plans nationaux et régionaux.

De nouvelles alliances, de nouveaux partenariats et de nouvelles formes de discours par rapport aux politiques publiques émergent de cette prise de conscience. Ces nouvelles approches comportent toutefois des risques. Toute politique populaire résulte d'un processus de négociations et de consultations. Ces processus, pour autant que fondamentaux pour la démocratie et la gouvernance, courent néanmoins le risque d'être dominés par certains intérêts si la voix des plus pauvres n'est pas entendue. »

2. Critères de financement :

2.1. Dialogue politique au niveau régional (ref. SAT/CFP1/2005):

Le SAT prendra en compte les propositions de projets visant à soutenir les réseaux consultatifs, le dialogue et la participation aux processus politiques – y compris les revues et évaluations - sur les grands thèmes suivants :

- L'économie régionale y compris le commerce, les marchés financiers, FDI, et les marchés du travail ;
- La sécurité humaine, la démocratie, la paix et les conflits dans la région ;

- La santé, la faim, les personnes vulnérables et les modes de subsistance dans leurs dimensions régionales
- Tout autre thème pertinent dans le contexte de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans la région.

Les propositions n'ont pas à couvrir tous les thèmes et peuvent porter sur une dimension particulière. Par exemple, une proposition portant sur la sécurité alimentaire devra être placée sous le thème « faim, santé et vulnérabilité ».

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- a. La pertinence du projet par rapport aux priorités régionales de réduction de la pauvreté
- b. La teneur régionale du contenu de la proposition :
 - i. le projet promeut-il les liens inter-nationaux et une lecture comparative des expériences nationales et des politiques nationales ; et/ou
 - ii. le projet traite de questions régionales par nature (par exemple : les changements climatiques, le contrôle du paludisme) ou une politique régionale est nécessaire pour compléter les politiques nationales.
- c. La proposition de projet démontre un lien avec les processus politiques existants et/ou la possibilité de nouvelles politiques, par rapport au développement, à l'analyse ou à l'évaluation de politiques.
- d. Le projet est lié ou en rapport avec une organisation de réseau consultatif ou à une action en cours
- e. La proposition encourage le dialogue, les réseaux et/ou les alliances au sein de groupes d'intérêts ou de secteurs dans la région
La proposition encourage le dialogue, les réseaux et/ou les alliances entre groupes d'intérêts ou secteurs dans la région
- f. La proposition propose des mécanismes permettant de vraiment donner « la parole aux plus démunis » ou à des communautés sous-représentées de participer effectivement.

Les demandes de financement dans cette catégorie ne doivent pas excéder \$50,000 et les projets doivent être mis en oeuvre sur une période d'un an maximum.

2. 2. Recherche sur les approches régionales (ref. SAT/CFP2/2005):

Le SAT considérera les propositions de projets de recherche et d'analyse qui apportent des éléments nouveaux au débat sur les dimensions régionales de la pauvreté et des inégalités en Afrique australe et sur les approches régionales susceptibles d'avoir un impact au-delà des politiques nationales. Tous les projets doivent porter sur les grands thèmes énumérés ci-dessus.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- a. La pertinence du projet par rapport aux priorités régionales de réduction de la pauvreté et/ou promouvant le développement humain et économique
- b. La façon dont la recherche démontre comment certaines approches régionales peuvent ajouter de la valeur aux approches développées au niveau national
- c. La façon dont le projet promeut les liens inter-nationaux et permet une lecture comparative des expériences nationales et des politiques nationales ;
- d. Le projet s'appuie sur la capacité de recherche de la région et en encourage la croissance
- e. La proposition démontre un lien avec des processus en cours et/ou des projets de politiques

- f. Le projet est lié ou en rapport avec une organisation de STAKEHOLDERS ou a une action en cours et si oui, dans quelle mesure ?
- g. La proposition envisage des formes de distribution qui rendraient la recherche suffisamment accessible pour qu'elle soit utilisée dans la formulation des politiques
- h. La proposition propose des mécanismes innovateurs permettant de toucher le plus grand nombre, et en particulier les communautés les plus démunies.

Les demandes de financement dans cette catégorie ne doivent pas excéder \$50,000 et les projets doivent être mis en oeuvre sur une période d'un an maximum.

2.3 3. Promotion de l'organisation de la société civile régionale (ref. SAT/CFP3/2005):

Dans le cadre de son soutien à la contribution de la société civile régionale aux processus politiques, le SAT vise à soutenir la croissance et à consolider une gamme diverse d'organisations sectorielles, thématiques et représentant des intérêts régionaux.

Le SAT invite ces organisations dont la portée et la présence sont régionales, investies d'un mandat pour la réduction de la pauvreté et aptes à influencer l'ordre du jour des politiques à postuler pour un financement au niveau programmatique ou organisationnel. Dans un premier temps, les organisations déjà établies ou reconnues au plan régional auront la priorité. Les propositions répondant à l'appel de cette section peuvent comporter des processus consultatifs et le genre de recherche envisagés dans les sections 1 et 2.

Les propositions seront jugées en fonction des critères suivants :

- a. Dans quelle mesure l'organisation candidate a-t-elle déjà une présence régionale, un mandat relatif à la réduction de la pauvreté et une mission apte à influencer les politiques ? Motiver.
- b. Les activités proposées sont-elles en accord avec les objectifs du SAT ?
- c. Dans la mesure où la proposition comporte des processus de STAKEHOLDERS comme indiqué dans la section 1 et des éléments de recherche comme exposés dans la section 2, utiliser les critères ci-dessus pour motiver la proposition.

Les demandes de financement dans cette catégorie ne doivent pas excéder \$150,000 et les projets doivent être mis en oeuvre sur une période d'un an maximum.

3. Format des propositions

Les propositions doivent prendre la forme d'un exposé du concept d'un maximum de 6 pages y compris la page de couverture, dans une police de caractère égale ou supérieure à 11 points. Ce document doit inclure un budget indicatif par catégorie d'activité proposée. Les budgets doivent être présentés en monnaie locale ou en \$US.

Les propositions doivent suivre la structure suivante :

1. Page de couverture :
 - a. Catégorie :
 - 1) dialogue politique au niveau régional
 - 2) recherche sur approches régionales
 - 3) promotion de l'organisation de la société civile régionale
 - b. Organisation, adresse, type d'organisation, personne à contacter, désignation et détails de l'organisation
 - c. Brève description du mandat de l'organisation, de sa portée géographique et de ses activités principales
 - d. Si l'organisation candidate est une fédération, inclure une liste des membres de la fédération et leur position géographique

2. Résumé du concept proposé
3. Justification du concept, par rapport aux critères requis
4. Budget indicatif – de préférence pas plus de 5 lignes budgétaires et un total
5. Période de mise en oeuvre du projet, de maximum un an, débutant en avril 2006.

Il est possible de soumettre plusieurs propositions, dans plus d'une catégorie, mais elles doivent être soumises séparément.

Réseaux et partenariats sont encouragés à soumettre des propositions. Dans ce cas, choisir une organisation leader qui devra fournir toutes les informations requises. Pour tous les autres membres du réseau ou du partenariat, indiquer leur nom, adresse et mandat principal.

Dans le cas de réseaux, partenariats, ou fédérations, la page de couverture peut excéder une page mais le reste de la proposition ne doit pas excéder 5 pages !

Les candidatures retenues au premier tour pourront être contactées pour de plus amples informations. On pourra éventuellement leur demander de développer leur proposition plus avant et de raffiner leur prévisions budgétaires.

4. Clarification des concepts utilisés dans ce document

4.1. La région Afrique australe

Le SAT entend par région Afrique australe la région telle que composée par les Etats Membres de la SADC. Les exceptions pourront être revues au cas par cas en fonction de l'évidence avancée pour inclusion dans la région Afrique australe.

Les propositions n'ont pas à couvrir TOUS les pays de la région ainsi définie, mais doivent se focaliser sur des initiatives sub-régionales englobant au moins deux pays.

4.2 Comprendre le terme Régional tel qu'employé par le SAT

Bien des aspects des politiques de lutte contre la pauvreté peuvent être traités de façon optimale au niveau national et beaucoup de programmes de la société civile soutiennent le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques à ce niveau. Ceci ne tombe pas dans le cadre du rôle du SAT et ce dernier ne peut examiner les propositions de projets cantonnées à un seul pays et dirige vers une politique nationale.

Par ailleurs, beaucoup de pays de la région ont des problèmes communs et des défis communs à relever. Certains programmes « régionaux » sont basés sur une réplique de modèles nationaux sur un certain nombre de pays de la région. Le SAT considère ces programmes inter-nationaux et ils ne sont pas, en général, une priorité pour le SAT.

La région Afrique australe si fragmentée et divisée historiquement offre pourtant énormément de possibilités de partage d'expériences, dans le but de bâtir une vision commune et une identité régionale. Le SAT soutient donc les processus qui visent à bâtir une compréhension commune, le dialogue, les réseaux et les politiques régionales pour la réduction de la pauvreté et des inégalités dans la région.

La priorité du SAT est somme toute, de soutenir des initiatives qui apportent vraiment une valeur ajoutée à ce qui peut se faire au niveau national en adoptant une approche régionale. Par exemple, il est clair que la lutte contre le paludisme ne peut réussir dans un pays que si les stratégies de tous les pays environnants sont alignées ; les conflits dépassent les frontières ; la sécurité alimentaire souffre des répercussions du commerce de la région ; les migrations de personnes qualifiées peuvent agrandir le fossé des inégalités et l'absence de régulation des marchés financiers signifie que les économies générées en Afrique australe ont

plus de chances d'être investies sur les marchés financiers des pays développés que dans la région.

Tels sont donc les exemples de politiques ayant un impact direct sur la réduction de la pauvreté, des inégalités et sur le développement de la région, mais qui ne peuvent avoir que des effets limités si elles ne sont mises en oeuvre qu'à l'échelle d'un pays, ou même seulement répliquées dans plusieurs pays, sans une vraie dimension régionale.

4.3. Société civile

La société civile couvre une très large portion de la société pour inclure par exemple le secteur privé, les organisations confessionnelles, les médias, et autres formes d'organisations sociales basées sur des thématiques ou des intérêts. En fait, la société civile englobe ici tous les acteurs non-étatiques. Le SAT s'engage à soutenir une vaste portion de la société représentant des intérêts et des communautés très diverses.

4.4. Processus politiques régionaux

Le SAT utilise les termes « Processus politiques » et « Développement des politiques » pour résumer les différents processus qui influencent et déterminent la façon dont les politiques publiques sont développées, évaluées, mises en oeuvre et passées en revue.

Le SAT se focalise sur les institutions comme la SADC qui ont une portée régionale, mais il est bien entendu que les politiques au niveau régional sont aussi influencées par les performances et résultats des politiques nationales et que les processus nationaux sont souvent porteurs de leçons et d'avancées au plan régional. La région Afrique australe est également sous l'influence du continent africain et des dynamiques mondiales. Le SAT s'intéresse donc plus à la façon dont une intervention va pouvoir influencer une politique régionale qu'à son origine. Ce processus peut d'ailleurs ne pas être direct ou immédiat. Dans beaucoup de cas, la première étape d'un soutien effectif à une politique régionale consiste à s'assurer que l'on a la capacité et les compétences nécessaires, une bonne compréhension des politiques et de la dynamique opérant entre et au sein des différents groupes d'intérêts et autres formations, ainsi que la possibilité de forger des liens régionaux.

4.5. Soutenir « la voix des plus démunis »

Le SAT considère que la négociation et la discussion des politiques publiques par les différents groupes d'intérêts sont les fondements d'une démocratie plus solide, et accorde – et fournira son soutien – à un vaste réseau d'intérêts au sein de ces processus. Toutefois, le SAT estime que dans beaucoup de sociétés de la région, certains groupes d'intérêts et communautés sont sous-représentés et donc sans voix pour participer aux processus politiques. Ces « sans voix » sont, dans une très large mesure, les personnes qui ont le moins de ressources et de pouvoir, les pauvres, les démunis. Ces groupes et leurs intérêts ne sont en rien homogènes, mais le SAT résume la nécessité de processus plus inclusifs sous le terme de soutien à la « voix des plus démunis ». Conscients du fait qu'il n'existe pas de solution toute faite ou rapide au problème, le SAT encourage les projets innovants et effectifs visant à donner une voix aux plus démunis.